

Les chutes de hauteur



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Les chutes de hauteur sont la principale cause d'accident du travail mortel dans le BTP.
- Quelle que soit la hauteur de travail, l'accident peut être grave : de la simple blessure au handicap, voir le décès.
- Qu'est-ce que la hauteur ? : c'est à partir du moment où le pied ne touche plus le sol.



QUE FAIRE ?



- Lorsque c'est possible, supprimer le travail en hauteur (*exemple : assemblage d'un élément au sol puis levage*),
- Analyser les différentes phases de travaux afin d'organiser une protection maximale des zones de travail en hauteur (*intégrer un point sécurité lors des phases de préparation de chantier*),
- Prioriser les protections collectives (*garde-corps, échafaudage...*) sur les protections individuelles (*harnais, stop chute*),
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs : formation obligatoire à l'utilisation des équipements de travail assurant une protection collective (*échafaudage, nacelle, PIRL...*), formation au port des EPI.
- Formaliser les conditions restrictives d'utilisation des échelles (*moyens d'accès, conditions d'utilisation formalisées : inclinée, attachée...*),
- Formaliser les conditions restrictives d'utilisation des harnais (*travail ponctuel sur les toits avec ligne de vie...*),
- Organiser le contrôle du matériel avec l'aide des organismes accrédités,
- Organiser le contrôle périodique des protections individuelles.